

## LIFE BIODIV'FRANCE

### Action T.3.3.1 : Identification de 25 ouvrages « clés » pour les migrateurs amphihalins.

Document produit par le CEST – Comité d'Experts Scientifiques et Techniques  
A l'attention des groupes pilotes territoriaux (STB et EPTB)

## Objet : Éléments de méthode pour l'identification d'ouvrages « clés » pour le devenir des migrateurs amphihalins

### I. Contexte

Le projet *LIFE BIODIV'France*, coordonné par l'Office français de la biodiversité (OFB), vise à accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

C'est dans le cadre du Pilier "Appui aux territoires" de ce Life, au sein du volet dédié aux continuités écologiques aquatiques, que s'inscrit l'[action 3.3.1](#) « **Identification d'ouvrages clés pour les migrateurs amphihalins et étude de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités** » portée par l'OFB et accompagnée par l'Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB).

Cette action, issue du Plan National Migrateurs Amphihalins, a notamment pour objectif d'identifier 25 ouvrages « clés » (dont 5 dits « pilotes ») pour le devenir des migrateurs, pour lesquels la réduction des impacts nécessite la mise en œuvre de moyens techniques, administratifs et/ou financiers qu'il apparaît difficile de mobiliser à des échelles « locales ».

L'identification des ouvrages "clés" s'appuiera sur les **propositions issues de chaque grand bassin hydrographique** et sur des échanges au sein d'un [Comité national](#) et d'un [Comité d'Experts Scientifiques et Techniques \(CEST\)](#).

Le CEST a pour principale mission d'**élaborer et de partager des éléments de méthode** afin de faciliter le travail de sélection des ouvrages. Lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion du 4 avril 2025, il a proposé de **procéder par étapes**. Dans un premier temps, à partir de l'analyse des propositions d'ouvrages remontées par les groupes pilotes territoriaux (STB et EPTB, en lien avec OFB et ANEB), **le CEST élaborera des critères de sélection communs à tous les bassins**. Une fois établis, ces critères communs seront transmis aux groupes pilotes afin qu'ils puissent dans un second temps, établir sur cette base **une liste finalisée d'ouvrages « clés » pour leur bassin respectif**.

## II. Eléments de méthode pour l'identification des ouvrages « clés » sur chaque grand bassin hydrographique

Il est proposé que sur chaque grand bassin hydrographique, des **groupes pilotes territoriaux** (STB et EPTB, en lien avec l'OFB et l'ANEB) **identifient chacun une quinzaine d'ouvrages au maximum**.

Cet exercice s'articule avec les autres dynamiques/politiques nationales sur le sujet, mais le choix des ouvrages dépasse le strict cadre réglementaire et **s'appuie sur l'expertise des territoires**. Aussi, le premier travail de sélection portera sur des ouvrages :

- situés sur des cours d'eau **présentant des enjeux pour au moins une espèce de migrateur amphihalin** et faisant partie ou non des ouvrages en liste II au sens de l'article L 214.17 du code de l'environnement. Ils devront toutefois être situés sur des **tronçons de cours d'eau classés en liste I** ;
- impactant les **déplacements des espèces** (montaison et/ou dévalaison), la **fonctionnalité de leurs habitats**, en relation par exemple avec l'hydrologie et/ou la dynamique sédimentaire, etc. ;
- **isolés** ou faisant partie d'un système de plusieurs **ouvrages successifs** ;
- pouvant déjà être **équipés** de dispositifs mais insuffisamment fonctionnels.

Les principaux éléments descriptifs des ouvrages retenus seront à capitaliser à l'aide du tableau proposé en pièce-jointe (et en annexe), à savoir :

- les caractéristiques des ouvrages identifiés (nom, code, propriétaires/gestionnaires, usage, hauteur de chute...);
- les caractéristiques des cours d'eau concernés, la position géographique des ouvrages sur les axes migratoires, l'importance et la diversité de leurs impacts, les espèces migratrices concernées (nombre, état de conservation...), etc. ;
- les enjeux et éléments de contexte associés, et les principales difficultés rencontrées expliquant l'absence actuelle de solution(s) adaptée(s) de réduction d'impacts et justifiant la nécessité de mise en place de moyens particuliers.

Le CEST se réunira en septembre afin d'**analyser les propositions des territoires et identifier des critères communs à tous les bassins**, afin de faciliter le travail de sélection nationale.

Ces critères seront transmis aux groupes pilotes territoriaux pour **une analyse complémentaire, en associant tous les acteurs concernés, avant transmission d'une liste définitive d'ouvrages**.

**La sélection finale des 25 ouvrages « clés » sera réalisée au niveau national** en associant l'ensemble des groupes pilotes territoriaux.

*Les équipes de l'ANEB et de l'OFB se tiennent à votre disposition et assureront le lien avec les membres du CEST.*

### En annexe

- 1 - Tableau descriptif des Ouvrages remontés par les groupes pilotes
- 2 - le calendrier de l'action 3.3.1. « **Identification d'ouvrages clés pour les migrateurs amphihalins et étude de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités** »

### Contacts

- **ANEB** | Catherine GREMILLET, directrice de l'ANEB et Cyrielle BRIAND, directrice adjointe de l'ANEB : [aneb@bassinversant.org](mailto:aneb@bassinversant.org)
- **OFB** | Jordane LAMBREMON, Chargée d'études "continuités aquatiques" [jordane.lambremon@ofb.gouv.fr](mailto:jordane.lambremon@ofb.gouv.fr) et Matthieu CHANSEAU, Chef de service appui aux acteurs et mobilisation des territoires de la Direction Nouvelle-Aquitaine : [matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr](mailto:matthieu.chanseau@ofb.gouv.fr)

## Annexes

Annexe 1 - Tableau descriptif des Ouvrages remontés par les groupes pilotes - [Télécharger ici](#)

Annexe 2 - Calendrier de l'action 3.3.1 « Identification d'ouvrages clés pour les migrateurs amphihalins et étude de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités » - [Consulter ici](#)

	2024				2025				2026				2027				2028			
	T1	T2	T3	T4																
<b>1 - Activités préparatoires pour le lancement de l'action T3.3.1</b>																				
1.1 – Réalisation d'un annuaire des gestionnaires																				
1.2 – Validation des calendriers prévisionnels																				
1.3 – Recrutement Chargée de mission ANEB																				
1.4 – Recrutement Chargée de mission OFB																				
1.5 – Mise en place de la gouvernance avec un COPIL et des GT (= constitution des GT de travail)																				
1.6 – Autre : Rédaction d'un rapport d'activité annuel																				
<b>2 – Animation des réunions par l'ANEB avec le soutien de l'OFB pour la sélection des ouvrages</b>																				
2.1 – Réunions territoriales préparées par les travaux des groupes pilotes (OFB, AE, DREAL, EPTB) entre mai et septembre																				
2.2 – Comité d'Experts Scientifiques et Techniques (CEST)																				
2.3 – Réunions Nationales																				
Livrable: liste des 25 ouvrages clés dont les 5 ouvrages pilotes																				
<b>3 – Marché «Ouvrages»</b>																				
3.1 – Rédaction du marché public																				
3.2 – Procédures interne OFB marché																				
3.3 – Réalisation de la prestation "Diagnostic des 25 ouvrages clés et des 5 ouvrages pilotes"																				
3.4 – Identification des solutions administratives et financières																				